

OEUVRES

COMPLÈTES

DE VOLTAIRE.

TOME TRENTE-SEPTIÈME. 37

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

1818.

OEUVRES
COMPLÈTES
DE VOLTAIRE.

NOUVELLE ÉDITION.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

TOME VII.

A PARIS,

Chez { LEFÈVRE, LIBRAIRE, RUE DE L'ÉPERON;
DETERVILLE, LIBRAIRE, RUE HAUTEFEUILLE

M. DCCC. XVIII.

CORRESPONDANCE

GÉNÉRALE.

1. — A M. LE COMTE DE ROCHEFORT.

1^{er} janvier 1769.

JE présente mes tendres et sincères respects au couple aimable qui a honoré de sa présence, pendant quelques jours, l'ermitage d'un vieux solitaire malingre. Je ne leur souhaite point la bonne année, parce que je sais qu'ils font les beaux jours l'un de l'autre. On ne souhaite point le bonheur à qui le possède et à qui le donne.

Je me flatte qu'un jour Dixhuitans (1) sera le meilleur comme le plus bel appui de la bonne cause. La raison et l'esprit introduiront leur empire dans le Gévaudan, et on sera bien étonné. La bonne cause commence à se faire connaître sourdement partout, et c'est de quoi je bénis Dieu dans ma retraite. J'achève ma vie en travaillant à la vigne du Seigneur, dans l'espérance qu'il viendra de meilleurs apôtres, plus puissans en œuvres et en paroles.

Quoiqu'on dise à Paris que la fête de la Présentation de Notre-Dame doit se célébrer au commencement de janvier, je n'en crois encore rien; car à qui présenter? à des vierges? cela ne serait pas dans l'ordre.

On parle de grandes tracasseries. Je ne connais que celles de Corse. Elles ne réussissent pas plus dans l'Eu-

(1) Madame de Rochefort avait dix-huit ans.

rope que le Tacite de La Bletterie en France. Mais le mal est médiocre; et, après la guerre de 1756, on ne peut marcher que sur des roses. Pour le parlement, il fait naître le plus d'épines qu'il peut.

2. — A M^{ME} DE SAUVIGNI.

A Ferney, 3 janvier.

MADAME, il y a, dans la lettre dont vous m'honorez, du 27 de décembre, un mot qui m'étonne et qui m'afflige. Vous dites que « monsieur votre frère vous me- » nace, et que vous ne devez plus rien faire pour em- » pêcher ses menaces d'être effectuées. »

Je serais inconsolable si, ayant voulu l'engager à se confier à vos bontés, j'avais pu laisser échapper, dans ma dernière lettre, quelque expression qui pût faire soupçonner qu'il vous menaçât, et qui pût jeter l'amertume dans le cœur d'un frère et d'une sœur.

Je vous ai obéi avec la plus grande exactitude. Vous m'avez pressé, par deux lettres consécutives, de l'attirer chez moi, et de savoir de lui ce qu'il voulait.

Je vous ai instruite de toutes ses prétentions; je vous ai dit que, dans le pays qu'il habite, il ne manquait pas de prétendus amis qui lui conseillaient d'éclater et de se pourvoir en justice; je vous ai dit que je craignais qu'il ne prît enfin ce parti; je vous ai offert mes services; je n'ai eu et je n'ai pu avoir en vue que votre repos et le sien. Non-seulement je n'ai point cru qu'il vous menaçât, mais il ne m'a pas dit un seul mot qui pût le faire entendre.

Je vous avoue, madame, que j'ai été touché de voir le frère de madame l'intendante de Paris arriver chez moi, à pied, sans domestique, et vêtu d'une manière indigne de sa condition.

Je lui ai prêté cinq cents francs; et, s'il m'en avait demandé deux mille, je les lui aurais donnés.

Je vous ai mandé qu'il a de l'esprit, et qu'il est considéré dans le malheureux pays qu'il habite. Ces deux choses sont très-conciliables avec une mauvaise conduite en affaires.

Si le récit qu'il m'a fait de ses fautes et de ses disgrâces est vrai, il est, sans contredit, un des plus malheureux hommes qui soient au monde.

Mais que voulez-vous que je fasse ? S'il n'a point d'argent, et s'il m'en demande encore dans l'occasion, faudra-t-il que je refuse le frère de madame l'intendante de Paris ? faudra-t-il que je lui dise : Votre sœur m'a ordonné de ne vous point secourir ; après que je lui ai dit, pour montrer votre générosité, que vous m'aviez permis de lui prêter de l'argent dans l'occasion, lorsque vous étiez à Genève ? Ceux que nous avons obligés une fois semblent avoir des droits sur nous ; et, lorsque nous nous retirons d'eux, ils se croient offensés.

Vous savez, madame, que depuis quatorze ans il a auprès de lui une nièce de l'abbé N... Ils se sont séparés, et il ne faut pas qu'il la laisse sans pain. Toute cette situation est critique et embarrassante. Cette N... est venue chez moi fondre en larmes. Ne pourrait-on pas, en fixant ce que monsieur votre frère peut toucher par an, fixer aussi quelque chose pour cette fille infortunée ?

Je ne suis environné que de malheureux. Ce n'est point à moi de solliciter la noblesse de votre cœur, ni de faire des représentations à votre prudence. Monsieur votre frère prétend qu'il doit lui revenir quarante-deux mille livres de rente, et qu'il n'en a que six ; je crois, en rassemblant tout ce qu'il m'a dit, qu'il se trompe beaucoup. Il vous serait aisé de m'envoyer un simple relevé de ce qu'il peut prétendre ; cela fixerait ses idées, et fermerait la bouche à ceux qui lui donnent des conseils dangereux.

Il me paraît convenable que ses plaintes ne se fassent point entendre dans les pays étrangers.

Au reste, madame, je vous supplie d'observer que je n'ai jamais rien fait dans cette malheureuse affaire que ce que vous m'avez ordonné expressément. Soyez très-persuadée que je ne manquerai jamais à votre confiance, que j'en sens tout le prix, et que je vous suis entièrement dévoué.

5. — A M. L'ABBÉ AUDRA, A TOULOUSE.

Ferney, le 5 janvier.

IL s'agit, monsieur, de faire une bonne œuvre; je m'adresse donc à vous. Vous m'avez mandé que le parlement de Toulouse commence à ouvrir les yeux, que la plus grande partie de ce corps se repent de l'absurde barbarie exercée contre les Calas. Il peut réparer cette barbarie, et montrer sa foi par ses œuvres.

Les Sirven sont à peu près dans le cas des Calas. Le père et la mère Sirven furent condamnés à la mort par le juge de Mazamet, dans le temps qu'on dressait à Toulouse la roue sur laquelle le vertueux Calas expira. Cette famille infortunée est encore dans mon canton; elle a voulu se pourvoir au conseil privé du roi; elle a été plainte et déboutée. La loi qui ordonne de purger son décret, et qui renvoie le jugement au parlement, est trop précise pour qu'on puisse l'enfreindre. La mère est morte de douleur, le père reste avec ses filles condamnées comme lui. Il a toujours craint de comparaître devant le parlement de Toulouse, et de mourir sur le même échafaud que Calas; il a même manifesté cette crainte aux yeux du conseil.

Il s'agit maintenant de voir s'il pourrait se présenter à Toulouse avec sûreté. Il est bien clair qu'il n'a pas plus noyé sa fille que Calas n'avait pendu son fils. Les gens sensés du parlement de Toulouse seront-ils assez

hardis pour prendre le parti de la raison et de l'innocence contre le fanatisme le plus abominable et le plus fou ? se trouvera-t-il quelque magistrat qui veuille se charger de protéger le malheureux Sirven, et acquérir par là de la véritable gloire ? En ce cas, je déterminerai Sirven à venir purger son décret, et à voir, sans mourir de peur, la place où Calas est mort.

La sentence rendue contre lui, par contumace, lui a ôté son bien dont on s'est emparé. Cette malheureuse famille vous devra sa fortune, son honneur et la vie ; et le parlement de Toulouse vous devra la réhabilitation de son honneur flétri dans l'Europe.

Vous devez avoir vu, monsieur, le factum des dix-sept avocats du parlement de Paris en faveur des Sirven. Il est très-bien fait ; mais Sirven vous devra beaucoup plus qu'aux dix-sept avocats, et vous ferez une action digne de la philosophie et de vous.

Pouvez-vous me nommer un conseiller à qui j'adresserai Sirven ?

Permettez-moi de vous embrasser avec la tendresse d'un frère.

4. — A M. LE COMTE DE LA TOURAILLE.

A Ferney, 5 janvier.

Vous êtes bien bon, monsieur, de parler de microscopes à un pauvre vieillard qui a presque perdu la vue. Il y a long-temps que je suis accoutumé à voir grossir des objets fort minces. La sottise, la calomnie, et la renommée, leur très-humble servante, grossissent tout. On avait fort grossi les fautes du comte de Lalli et les indécences du chevalier de La Barre ; il leur en a coûté la vie. On a grossi les panégyriques de gens qui ne méritaient pas qu'on parlât d'eux. On voit tout avec des verres qui diminuent ou qui augmentent les objets, et presque rien avec les lunettes de la vérité.

Il n'en sera pas ainsi sans doute du livre de M. l'abbé Régley, que vous estimez. Je me flatte qu'il n'aura pas vu du jus de mouton produire des anguilles qui accouchent sur-le-champ d'autres anguilles.

J'attends son livre avec d'autant plus d'impatience que je viens d'en lire un à peu près sur le même sujet. En me le donnant ayez la bonté, monsieur, de me faire avoir les Découvertes microscopiques, et je vous enverrai les Singularités de la nature.

Cette nature est bien plus singulière dans nos Alpes qu'ailleurs ; c'est tout un autre monde. Le vôtre est plus brillant. Je remercie le digne petit-fils du grand Condé de daigner se souvenir de moi du sein de sa gloire. Je me mets à ses pieds avec la plus respectueuse reconnaissance, et je vous demande instamment la continuation de vos bontés.

5. — A M. LE MARQUIS DE BÉLESTAT DE GARDUCH.

Du 5 janvier.

VOTRE lettre du 20 de décembre, monsieur, n'est point du style de vos autres lettres, et votre critique de Bury est encore moins du style de l'éloge de Clémence Isaure. C'est une énigme que vous m'expliquerez quand vous aurez en moi plus de confiance.

Le libraire de Genève qui imprima votre dissertation, étant le même qui avait imprimé les Mémoires de La Beaumelle, on crut que ce petit ouvrage était de lui, et ce nom le rendit suspect. Le public ne regarda l'intulé, *par M. le marquis de B....* que comme un masque sous lequel La Beaumelle se cachait. L'article du petit-fils de Sha-Abas parut à tout le monde un portrait trop ressemblant. Le libraire de Genève envoya à Paris six cents exemplaires que M. de Sartine fit mettre au pilon, et il en informa M. de Saint-Florentin.

Ce n'est pas tout, monsieur; comme le livre venait de Genève, on me l'attribua, et cette calomnie en imposa d'autant plus, que dans ce temps-là même je faisais imprimer publiquement à Genève une nouvelle édition du Siècle de Louis XIV.

Le président Hénault, si durement traité dans votre brochure, est mon ami depuis plus de quarante ans; je lui ai toujours donné des marques publiques de mon attachement et de mon estime. Ses nombreux amis m'ont regardé comme un traître qui avait flatté publiquement le président Hénault pour le déchirer avec plus de cruauté, en prenant un nom supposé.

Si vous m'aviez fait l'honneur de répondre plus tôt à mes lettres, vous m'auriez épargné des chagrins que je ne méritais pas. Lorsque je vous écrivis, j'étais persuadé, avec toute la ville de Genève, que La Beaumelle était l'auteur de cet écrit, et tout Paris croyait qu'il était de moi. Voilà, monsieur, l'exacte vérité.

Vous pouvez me rendre plus de services que vous ne m'avez fait de peines; il s'agit d'une affaire plus importante.

J'ai auprès de moi la famille des Sirven; vous n'ignorez peut-être pas que cette famille entière a été condamnée à la mort dans le temps même qu'on faisait expirer Calas sur la roue. La sentence qui condamne les Sirven est plus absurde encore que l'abominable arrêt contre les Calas. J'ai fait présenter, au nom des Sirven, une requête au conseil privé du roi; cette famille malheureuse, jugée par contumace, et dont le bien est confisqué, demandait au roi d'autres juges, et ne voulait point purger son décret au parlement de Toulouse qu'elle regardait comme trop prévenu, et trop irrité même de la justification des Calas; le conseil privé, en plaignant les Sirven, a décidé qu'ils ne pouvaient purger le décret qu'à Toulouse.

Un homme très-instruit me mande de cette ville même que le parlement commence à ouvrir les yeux, que plusieurs jeunes conseillers embrassent le parti de la tolérance, *qu'on va jusqu'à se reprocher l'arrêt contre M. Rochette et les trois gentilshommes*. Ces circonstances m'encourageraient, monsieur, à envoyer les Sirven dans votre pays, si je pouvais compter sur quelque conseiller au parlement qui voulût se faire un honneur de protéger et de conduire cette famille aussi innocente que malheureuse. Je serais bien sûr alors qu'elle serait réhabilitée, et qu'elle rentrerait dans ses biens. Voyez, monsieur, si vous connaissez quelque magistrat qui soit capable de cette belle action, et qui, ayant vu les pièces, puisse prendre sur lui de confondre la fanatique ignorance des premiers juges, et de tirer l'innocence de la plus injuste oppression.

Combien que le parlement ne soit qu'une forme des trois états raccourcis au petit pied (1), ce sera à vous seul, monsieur, qu'on sera redevable d'une action si généreuse et si juste; le parlement même vous en devra de la reconnaissance; vous lui aurez fourni une occasion de montrer sa justice, et d'expier le sang des Calas.

Pour moi, je n'oublierai jamais ce service que vous aurez rendu à l'humanité, et j'aurai l'honneur d'être avec la plus vive reconnaissance, avec l'estime que je dois à vos talens, et toute l'amitié d'un confrère, votre très-humble, etc.

6. — A M. DE LA HARPE.

Du 5 janvier.

OUI, mon cher enfant, le Mercure est devenu un très-bon livre, grace à vous et à M. La Combe. Je vous en fais mon compliment à tous deux. Je lui ai envoyé

(1) Ce sont les termes des premiers états de Blois, page 445.

un Siècle et même deux, ainsi qu'à vous; le grand siècle et le petit, celui du bon goût et celui du dégoût. Vous aurez vu dans celui-ci la mort du comte de Lalli dont le seul crime a été d'être brutal. Quelque autre main y ajoutera la mort d'un enfant innocent, dont l'arrêt porte qu'on lui arrachera la langue, qu'on lui coupera la main, et qu'on brûlera son corps, pour avoir chanté une ancienne chanson de corps-de-garde : cela se passa chez les Hottentots, il y a environ trois ans.

J'attends votre Henri IV avec la même ardeur qu'il attendait Gabrielle.

Puisque vous avez une Vestris, donnez-lui donc de beaux vers à réciter. Les polissons qui ne savent que mettre des tours de passe-passe sur le théâtre, ignorent que, quand on fait une tragédie en vers, il faut que les vers soient bons; mais savent-ils ce que c'est qu'un vers? Ah! quels Velches!

L'A, B, C est réellement un ouvrage anglais, traduit par l'avocat La Bastide de Chiniac, et ce Chiniac est un homme à qui je ne prends nul intérêt.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

7. — A MADAME LA MARQUISE DU DEFFANT.

6 janvier.

MADAME, voilà encore un thème; j'écris donc. Par une lettre d'un mercredi, c'est-à-dire il y a huit jours, vous me demandez le commencement de l'Alphabet; mais savez-vous bien qu'il sera brûlé, et peut-être l'auteur aussi? Le traducteur est un La Bastide de Chiniac, avocat de son métier. Il sera brûlé, vous dis-je, comme Chausson.

C'est avec une peine extrême que je fais venir ces abominations d'Hollande. Vous voulez que je fasse un gros paquet à votre petite-mère ou grand-mère; vous ne dites point si elle paye des ports de lettres, et s'il

faut adresser le paquet sous l'enveloppe de son mari qui ne sera point du tout content de l'ouvrage.

L'A, B, C est trop l'éloge du gouvernement anglais. On sait combien je hais la liberté, et que je suis incapable d'en avoir fait le fondement des droits des hommes; mais, si j'envoie cet ouvrage, on pourra m'en croire l'auteur; il ne faut qu'un mot pour me perdre.

Voyez, madame, si on peut s'adresser directement à votre petite-mère; et si elle répond qu'il n'y a nul danger, alors on vous en dépêchera tant que vous voudrez.

Je puis vous faire tenir directement, par la poste de Lyon, à très-peu de frais, les Droits des uns et les usurpations des autres, l'Épître aux Romains.

Si vous n'avez pas l'Examen important de milord Bolingbroke, on vous le fera tenir par votre grand-mère.

On n'a pas un seul exemplaire du Supplément; elle le demande comme vous. Il faut qu'elle fasse écrire par Corbie à Marc - Michel Rey, libraire d'Amsterdam, et qu'il lui ordonne d'en envoyer deux par la poste.

Vous me parlez d'un buste, madame; comment avez-vous pu penser que je fusse assez impertinent pour me faire dresser un buste? cela est bon pour Jean-Jacques qui imprime ingénument que l'Europe lui doit une statue.

Pour les deux Siècles, dont l'un est celui du goût et l'autre celui du dégoût, le libraire a eu ordre de vous les présenter, et doit s'être acquitté de son devoir. Madame de Luxembourg y verra une belle réponse du maréchal de Luxembourg, quand on l'interrogea à la Bastille. C'est une anecdote dont elle est sans doute instruite.

Le procès de cet infortuné Lalli est quelque chose

de bien extraordinaire ; mais vous n'aimez l'histoire que très-médiocrement. Vous ne vous souciez pas de La Bourdonnaie enfermé trois ans à la Bastille pour avoir pris Madrass ; mais vous souciez-vous des cabales affreuses qu'on fait contre le mari de votre grand'mère ? Je l'aimerai , je le respecterai , je le vanterai , fût-il traité comme La Bourdonnaie. Il a une grande âme avec beaucoup d'esprit. S'il lui arrive le moindre malheur , je le mettrai aux nues. Je n'y mets pas tout le monde , il s'en faut de beaucoup.

Adieu , madame ; quand vous me donnerez des thèmes , je vous dirai toujours ce que j'ai sur le cœur. Comptez que ce cœur est plein de vous.

S. — A M. DE BORDES , A LYON.

A Ferney , 10 janvier.

JE trouve , mon cher ami , beaucoup de philosophie dans le discours de M. l'abbé de Condillac. On dira peut-être que ce mérite n'est pas à sa place , dans une compagnie consacrée uniquement à l'éloquence et à la poésie ; mais je ne vois pas pourquoi on exclurait d'un discours de réception des idées vraies et profondes , qui sont elles-mêmes la source cachée de l'éloquence.

Il y a , dans le discours de M. Le Batteux , des anecdotes sur mon ancien préfet l'abbé d'Olivet , dont je connais parfaitement la fausseté ; mais la satire ment sur les gens de lettres pendant leur vie , et l'éloge ment après leur mort.

Il serait à désirer que les lettres concernant Nonotte fussent réimprimées à Lyon , puisque les injures de ce maraud y ont été audacieusement imprimées ; c'est d'ailleurs un factum dans une espèce de procès criminel. Il n'y a point de petit ennemi , quand il s'agit de superstition. Les fanatiques lisent Nonotte , et pensent qu'il a raison. Je crois que les pères de l'Oratoire

en seraient très-aises, et qu'il y a bien d'honnêtes gens qui seraient charmés de voir l'insolente absurdité d'un ex-jésuite confondue. Voyez ce que vous pouvez faire pour la bonne cause. L'ouvrage d'ailleurs est très-respectueux pour la religion, en écrasant le fanatisme.

Bonsoir, mon très-cher confrère. J'attends de Bâle un petit livre sur l'histoire naturelle, où il y a, dit-on, des choses curieuses; je ne manquerai pas de vous l'envoyer.

9. — A M. TABAREAU, A LYON.

12 janvier.

Je suis très-sensiblement touché, monsieur, de tout ce qui vous arrive. Voilà une aventure bien étrange que celle de ce dévot caissier qui vous emporte votre argent! On dit qu'il portait un cilice, ou du moins qu'il le faisait porter par son laquais. Je suis bien sûr que si vous en aviez été informé, nous ne lui auriez pas confié un sou; mais enfin, il faudra bien que l'argent se retrouve, puisqu'on a sa personne. Je vous prie d'avoir la bonté de m'instruire de votre bonne ou mauvaise fortune dans cette singulière affaire.

Est-il bien vrai qu'il y a cinq banqueroutiers qui se sont tués dans Paris? comment peut-on avoir la lâcheté de voler, et le courage de se donner la mort? voilà de plaisans Catons d'Utique que ces drôles-là!

La banqueroute est-elle aussi considérable qu'on le dit? M. Janel exerce-t-il toujours son emploi? Voilà bien des questions que je vous fais. J'y ajouterai encore une importunité sur le roi de Portugal. On m'avait mandé que son aventure n'était qu'une galanterie, qu'un cocu lui avait donné quelques coups de bâton, et que cela n'était rien.